



SEMINAIRE UMP COURBEVOIE - 13 OCTOBRE 2007

PEUT-ON CHOISIR L'IMMIGRATION ?

Le projet de loi sur l'immigration repose sur un principe simple : comme la plupart des pays occidentaux, la France doit pouvoir choisir l'immigration en fonction de ses besoins, notamment économiques. Mais au-delà de ce principe, de nombreuses questions se posent : sur quelles bases sélectionner les migrants (quotas, systèmes à points) ? Quelle place pour le regroupement familial (avec le débat sur le test ADN) ? L'immigration choisie ne remet-elle pas en cause la vision classique de l'intégration ? Enfin, ce projet de loi permet de poser de nouveaux enjeux, comme le co-développement : quelles peuvent être les politiques dans ce domaine ?

1. Approche générale

Nicolas Sarkozy fonde son projet sur trois considérations principales :

- la France ne peut pas être le seul pays au monde qui n'ait pas le droit de décider de qui vient
- s'installer sur son territoire. Elle ne peut pas non plus être le seul pays qui n'ait pas le droit de dire
- à ceux qui ne respectent pas ses valeurs fondamentales qu'ils peuvent en partir ;
- il faut poursuivre et conforter la politique d'immigration choisie ;
- devant le caractère mondial du phénomène migratoire, il est urgent de porter la question de l'immigration au plus haut niveau de nos discussions internationales et européennes.

2. Propositions à portée nationale

Au plan national, la priorité dégagée par le projet est de conforter la politique d'immigration choisie. Il s'agit de mettre en place une politique équilibrée qui reconnaît les apports de l'immigration, mais dans un cadre maîtrisé, compatible avec les capacités d'accueil et l'intérêt des pays d'origine, et qui permet l'intégration.

Mesures concrètes :

- instaurer des plafonds annuels d'immigration fixés selon les différentes voies d'entrée et dont le but
- est de poursuivre le rééquilibrage des flux d'immigration économique par rapport à l'immigration familiale ;
- rendre plus rigoureuses les conditions du regroupement familial (revenu, logement, connaissance du français) « pour que vivre en France soit un projet fondé sur le travail, pas sur le bénéfice de prestations sociales » ;
- favoriser la venue en France des meilleurs étudiants, chercheurs, ingénieurs, travailleurs qualifiés,
- artistes et intellectuels, ainsi que les personnes dont les compétences sont recherchées par l'économie
- française, grâce à un système de points, en distinguant les flux provenant de pays émergents et ceux



SEMINAIRE UMP COURBEVOIE - 13 OCTOBRE 2007

- provenant de pays en développement, notamment africains (seuls les seconds posent un problème de
- pillage des élites qu'il faut éviter) ;
- délivrer un visa durable de circulation entre leur pays et le nôtre aux étudiants et jeunes professionnels formés en France qui s'engagent à revenir dans leur pays d'origine et mettre leurs
- compétences au service de celui-ci ;
- créer un ministère de l'immigration et de l'intégration afin d'éviter l'éparpillement entre les ministères ;
- conditionner la politique de délivrance des visas aux efforts de chaque pays d'origine pour reprendre ses
- clandestins ;
- simplifier et renforcer nos procédures de reconduite à la frontière (un seul juge notamment) ;
- interdire à un étranger reconduit dans son pays de revenir en France pendant 5 ans.

Concernant les étrangers vivant sur le sol français, la France attend de ceux qui vivent chez elle qu'ils respectent ses valeurs. Elle doit garantir à son tour le droit de chacun d'être respecté dans sa dignité.

Mesures concrètes :

- créer une carte permanente de séjour pour les étrangers installés depuis longtemps en France dans le
- respect de nos valeurs ;
- se montrer intransigeants en matière de respect des principes républicains, en particulier la laïcité
- dans les services publics, notamment hospitalier, l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- favoriser les associations qui expriment ces valeurs à l'égard des immigrants ;
- appliquer la loi matrimoniale française à tous les couples vivant en France.

3. Propositions de nature européenne

Nicolas Sarkozy souhaite que soit mise en place par les principaux pays concernés de l'UE (y compris le Royaume-Uni et l'Irlande, pays particulièrement concernés par l'immigration), une politique européenne cohérente et surtout pragmatique d'immigration.

Mesures concrètes :

- renforcement de la police européenne aux frontières ;
- mise en place d'un pacte européen de l'immigration entre les grandes nations européennes, qui comporterait des obligations en matière de régularisation et d'éloignement des clandestins ;
- promotion d'un réseau consulaire unique pour la délivrance des visas ;
- généralisation des visas biométriques ;
- création d'un office européen de l'asile pour une procédure européenne unique d'examen des demandes ;
- abandon des régularisations massives qui créent des appels d'air pesant sur tous les pays européens ;
- partenariat euro africain liant l'aide au développement et la maîtrise des flux migratoires ;



SEMINAIRE UMP COURBEVOIE - 13 OCTOBRE 2007

- agence européenne du codéveloppement permettant de mobiliser vers des projets
- structurants l'épargne des 12 millions de migrants en Europe au service du développement
- de leurs pays d'origine ;
- développement d'Euromed comme point de prospérité et de stabilité entre l'Europe et l'Afrique.

4. Mesures de portée mondiale

Nicolas Sarkozy se fixe pour objectif de « maîtriser l'immigration par le développement ».

Mesures concrètes :

- proposer un traité multilatéral en matière de migrations, prévoyant des droits et des devoirs pour les pays sources (droit de circulation de ses ressortissants, droit d'être aidé en cas d'afflux de réfugiés, devoir de reprendre ses clandestins...) et les pays de destination (droit de fixer des plafonds d'immigration, interdiction de piller les cerveaux des pays en développement...), et créer une organisation mondiale chargée de le faire appliquer ;
- imposer comme priorité de la coopération policière internationale la lutte contre les filières clandestines, les passeurs sans scrupule, les esclavagistes modernes ;
- recentrer la politique d'aide au développement de la France sur l'Afrique et la soumettre à des obligations de résultats ;
- renforcer notre politique d'aide au développement dans ses aspects portant sur la santé des femmes et des enfants et la formation professionnelle et technique ;
- signer des traités de codéveloppement et d'immigration concertée avec les pays sources d'immigration (à l'image du récent accord signé au Sénégal).



SEMINAIRE UMP COURBEVOIE - 13 OCTOBRE 2007